Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

AMBRUMESNIL

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

ANNEVILLE-SUR-SCIE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · capdia architecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

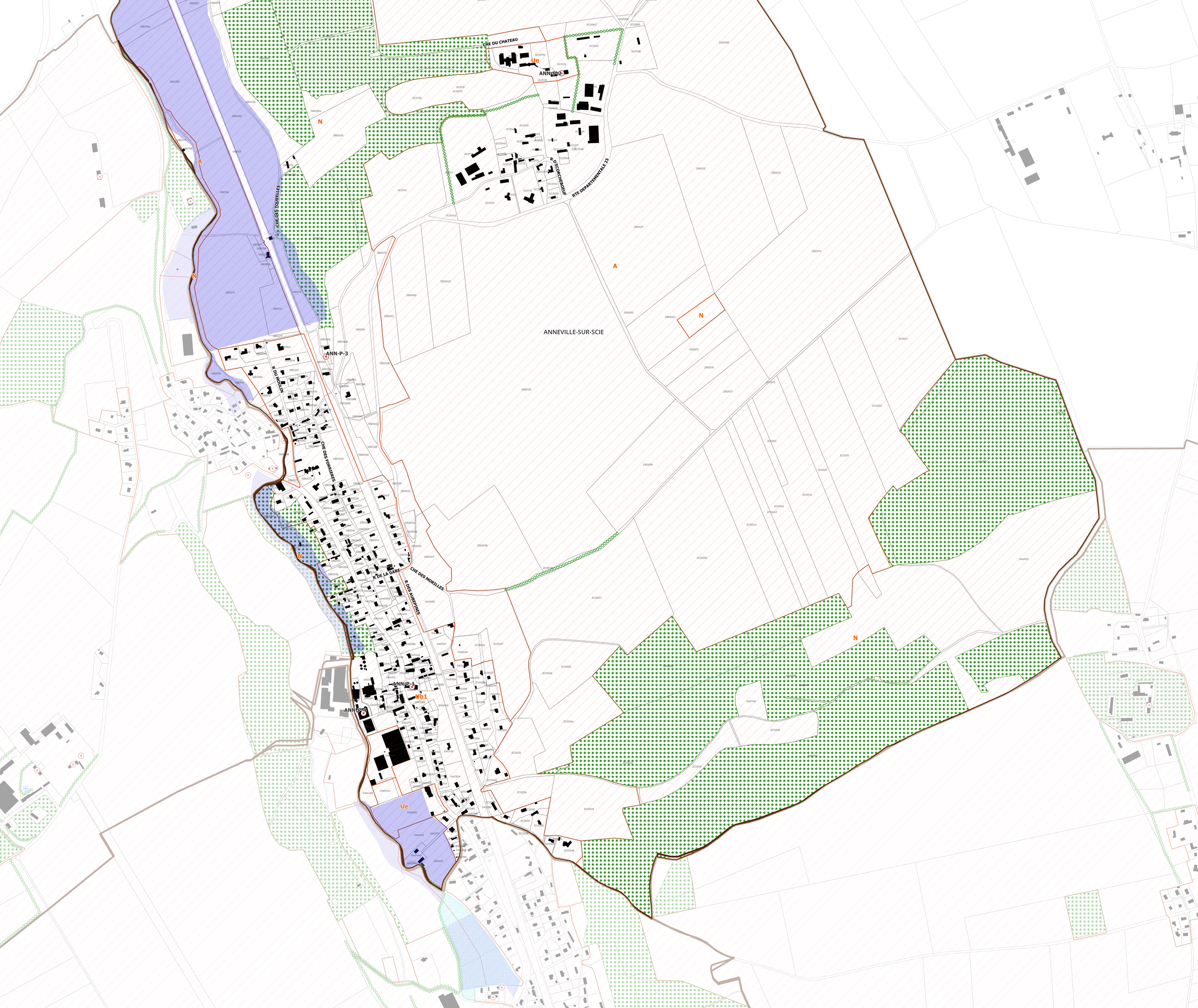
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

AUPPEGARD

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

AUZOUVILLE-SUR-SAANE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

Np
Ub1
AUb1
AUZ-P-1
AUZ-P-2
AUZ-P-3
AUZ-P-4
AUZ-P-5
AUZ-P-6
AUZ-P-7
AUZ-P-8
AUZ-P-9
AUZ-P-10
R. DU CARREFOUR
CHE DE LA CAVEE
R. DU MOULIN
PASSELIME
IMP DE LA LINERIE
R. DES CHAUMIERES
AUZOUVILLE-SUR-SAANE

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

AVREMESNIL

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capla



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BACQUEVILLE-EN-CAUX

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

géostudio · ZAD · gamna · NOVASCOPIA · captia architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

BACQUEVILLE-EN-CAUX

ABLEMONT

MONT CANDON

R DU TILLEUL

R DES CHENES

R SAINT-EUTROPE

R DES ECUSSONS

R JULES MOREL

R DU PRESIDENT COTY

R AUX LOUPS

R DU QUESNAY

R DE LA LIBERATION

CHE DE LA PETITE BRIQUETERIE

RTE DE PIERREVILLE

IMP DES CHENES

IMP DE LA FERMETTE

BAC-P-1 BAC-P-2 BAC-P-3 BAC-P-4 BAC-P-5 BAC-P-6 BAC-P-7 BAC-P-8 BAC-P-9 BAC-P-10 BAC-P-11 BAC-P-12 BAC-P-15 BAC-P-16 BAC-P-17 BAC-P-19 BAC-P-20 BAC-P-21 BAC-P-22 BAC-P-23 BAC-P-24 BAC-P-25 BAC-P-26 BAC-P-27 BAC-P-28 BAC-P-30 BAC-P-31 BAC-P-32 BAC-P-33 BAC-P-34 BAC-P-35 BAC-P-36 BAC-P-38 BAC-P-39 BAC-P-40 BAC-P-41 BAC-P-42 BAC-P-43 BAC-P-44 BAC-P-45 BAC-P-46 BAC-P-48 BAC-P-49 BAC-P-52 BAC-P-53 BAC-P-54 BAC-P-55 BAC-P-57 BAC-S-1 BAC-S-2 BAC-S-3 BAC-S-4

Ua Ub1 Ub2 Ue Np N Nt Nt2 Ub2 Ue AUb1

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BEAUTOT

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée du Cailly, de l'Aubette et du Robec (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BEAUVAL-EN-CAUX

Echelle : 1/7000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BELLEVILLE-EN-CAUX

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BELMESNIL

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

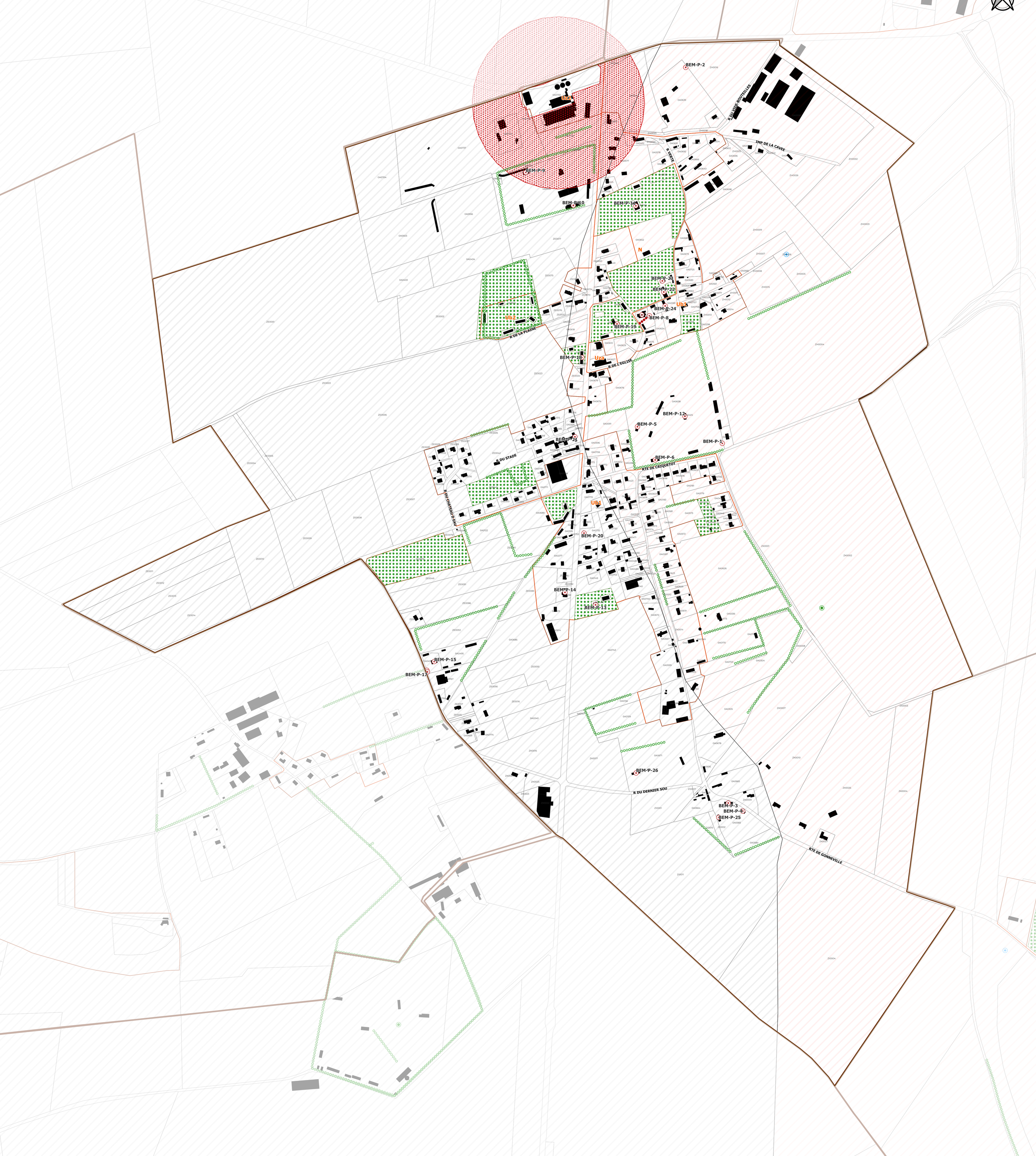
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BERTREVILLE-SAINT-OUEN

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BERTRIMONT

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BIVILLE-LA-BAIGNARDE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

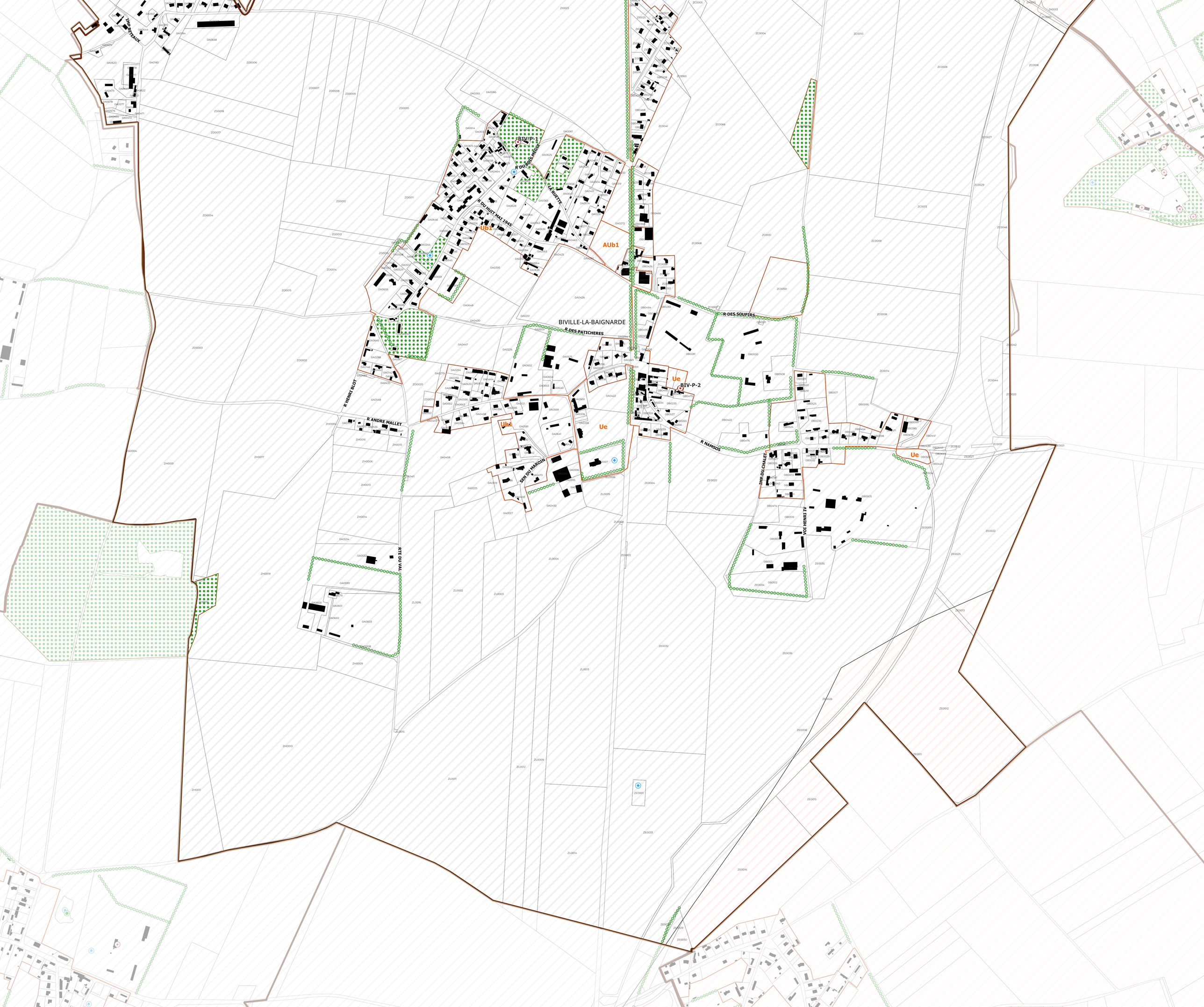
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BIVILLE-LA-RIVIERE

Echelle : 1/2500

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

BIVILLE-LA-RIVIERE

RTE DE BUTOT

RTE DE ROYVILLE

R DE LA CAVEE

R DE L'ANCIENNE DISTILLERIE

R DE LA SENTE AUX ANES

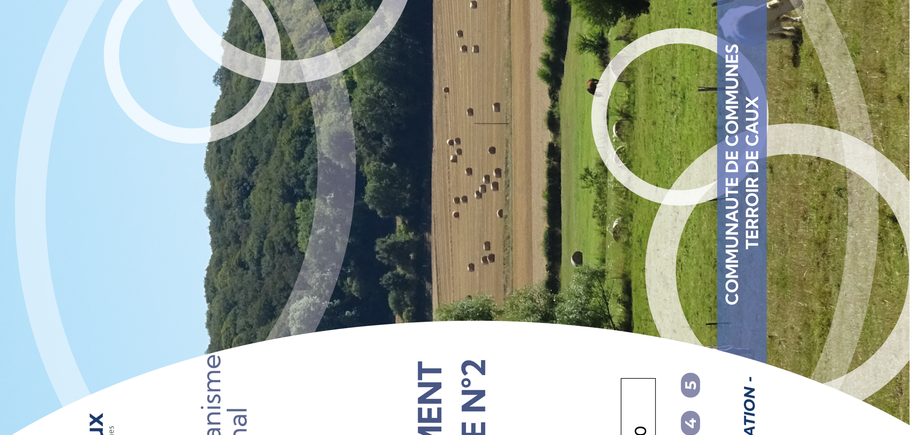
Ub2

Ub1

N

BLR-P-1
BLR-P-2
BLR-P-3
BLR-P-4
BLR-P-5
BLR-P-6
BLR-P-7

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BRACHY

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Risque d'éboulement de falaises
- Sites pollués ou potentiellement pollués dans lesquels sont interdits les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols (R.151-31, 2° CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

BRACQUETUIT

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · captea architecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES
RTE DE LA REPUBLIQUE
RTE DE LA LIBERATION
R. DU BOURGEAULT
RTE DES CAMOIENS
R. DES TUILIAS
R. DE L'ECOLE
R. DES MESANGES
R. DES MARRONNIERS
R. DE LA MARE
R. DES ALOUETTES
CAL-P-1



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

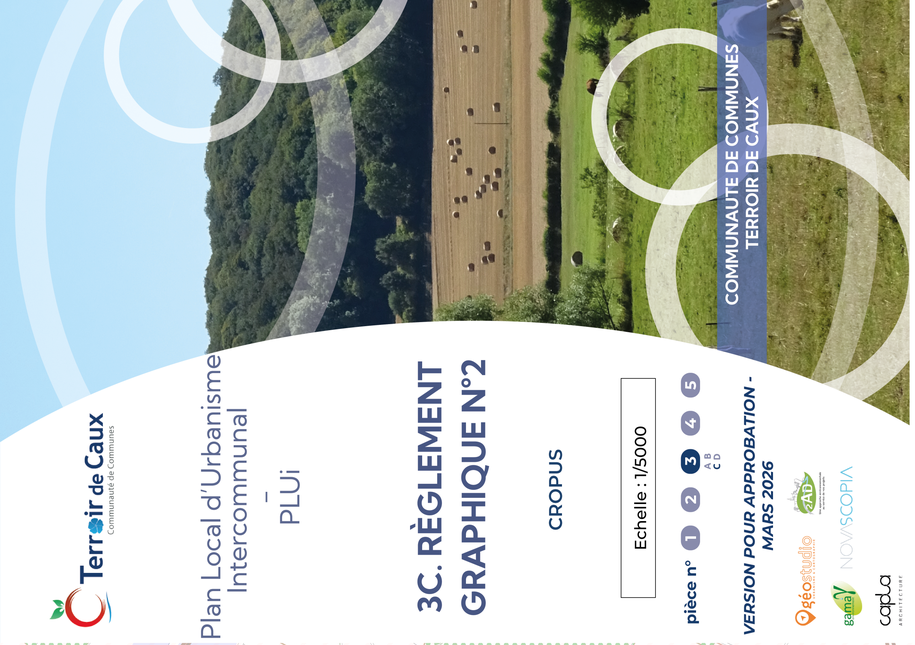
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

CROPUS

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gamna · NOVASCOPIA · capdia ARCHITECTURE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

CROSVILLE-SUR-SCIE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



CROSVILLE-SUR-SCIE

0 250 500 m

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

DENESTANVILLE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

ETAIMPUIS

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

ETAIMPUIS

Ub2

ETA-P-19
ETA-P-20
ETA-P-1
ETA-P-2
ETA-P-3
ETA-P-4
ETA-P-5
ETA-P-6
ETA-P-7
ETA-P-8
ETA-P-9
ETA-P-10
ETA-P-11
ETA-P-12
ETA-P-13
ETA-P-14
ETA-P-16
ETA-P-17
ETA-P-22
ETA-P-23
ETA-P-24
ETA-P-25
ETA-P-26
ETA-P-27
ETA-P-28
ETA-P-29
ETA-P-30
ETA-P-31
ETA-P-32
ETA-P-33
ETA-P-34

RUE SAINT-MARTIN
CHEMIN DE L'HARPAGE
CÔTE DE CLÈBES
RUE DES COQUILLES
RUE DES PRUNIERS
RUE DES AUBETTES
RUE DE LA FOSSE BERNARD
RUE DE L'ÉGLISE
RUE DES HAUTES FALAISES
RUE DES CHARMES
LES AIGUILLES
RUE ANDRÉ ET BERTHE HOUFFLARD

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

FRESNAY-LE-LONG

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D



VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

FRESNAY-LE-LONG
R. DES GRES
R. AUX FEES
R. DE L'ANCIEN MOULIN
Ub2
Ub1
N

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GONNETOT

Echelle : 1/2500

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GONNEVILLE-SUR-SCIE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

GONNEVILLE-SUR-SCIE

Ue
Ub1
Ub2
A
N
GSS-P-1
GSSTP-2

RTE DES HAMEAUX
RTE DU CALVAIRE
RTE DES QUATRE VENTS
IMP DU PUITS NEUF
IMP DE LA VATINE
R DE LA CHASSE
RUE DU PUITS
RTE DES LAURIERS
IMP DU MESNIL
ALL DU CHATEAU

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GREUVILLE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GRUCHET-SAINT-SIMEON

Echelle : 1/2500

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A
B
C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architectes



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable

GRUCHET-SAINT-SIMEON

GRU-S-1 · GRU-S-2 · GRUPPD-1

A · N · Ue · Ub1

R DU COUDRAY · RUE DU COUDRAY · R DU PETIT COUDRAY · SENTE DE LA BRETELETTE · R ANDRE LECOMTE · R DU CHATEAU · COURS SOUVERAIN · R DE LA REPUBLIQUE · R JACQUES CELLIER · R DU COLLEGE · CHE DE LA MAISONNETTE · ALL DES PEUPLIERS · R MARTIN D'ALLON · R ABBE MARTIN · CHE DU CHENE · R VERTE · R METRAL DE

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GUEURES

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

GUEUTTEVILLE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

HERMANVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

RTE DE LA MER
RTE DE L'EPIVENT
RTE DE RAFFETOT
RTE DE SAINT-MAESTIN
HER-P-1
HER-P-2
HER-P-3
HER-P-4

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

HEUGLEVILLE-SUR-SCIE

Echelle : 1/7000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

IMBLEVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

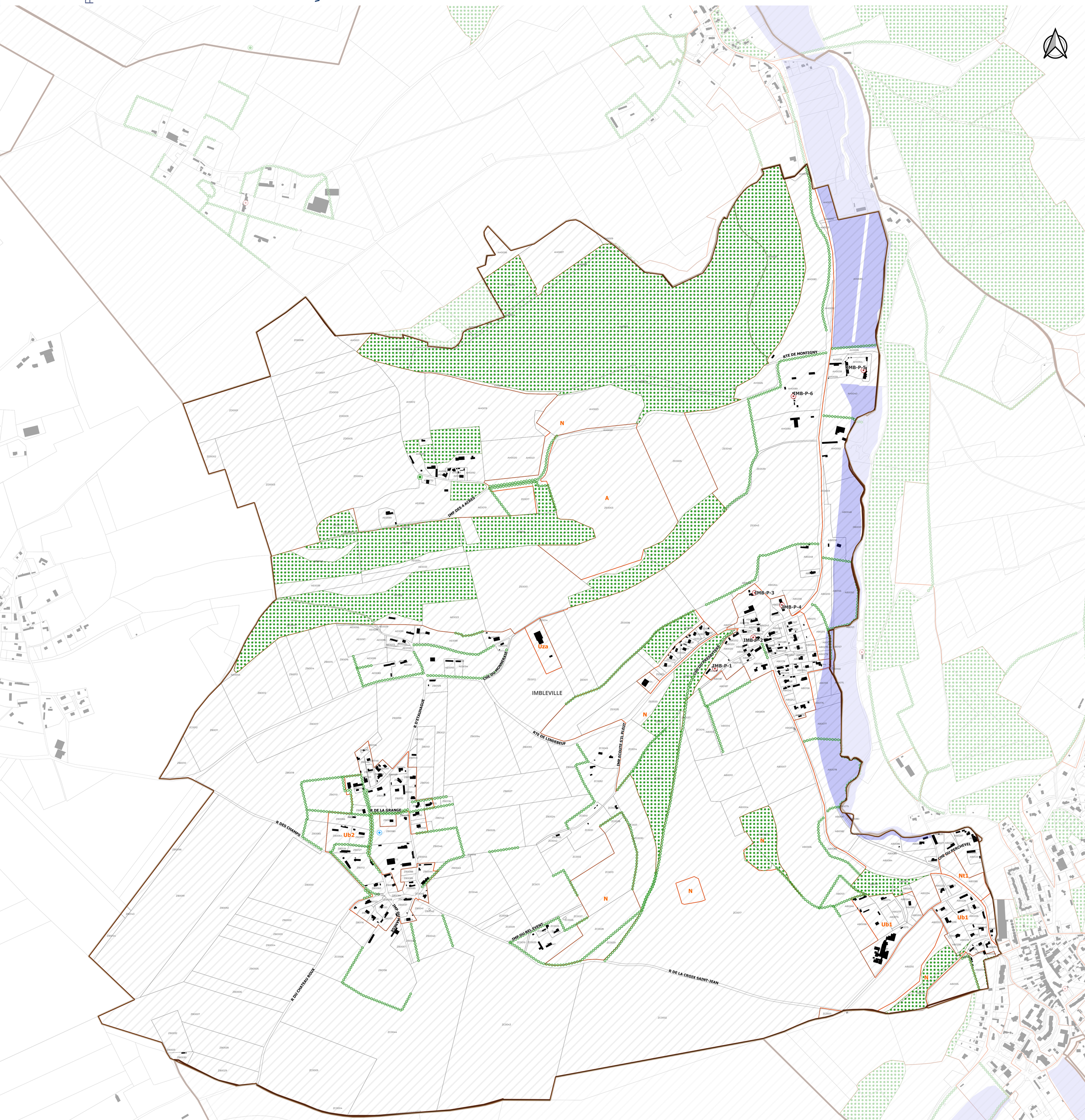
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LA CHAPELLE-DU-BOURGAY

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LA CHAUSSEE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

Géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · captea architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

R JEANNE-D'ARC
CHE DE RADVAL
R DE LA PORTE NOIRE
R DE LA CAUCHIE
R ANDRE NOTHIAS
CHE DE LA PLAINE
CHE DES FORRIERES
CHE DE LONGUEVILLE
R SAINT ADRIEN
RUE DE ROTOMAGUS
LA CHAUSSEE
LAC-P-1
LAC-P-2
LAC-P-3
N
Nt2
Ub2
Ue



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LA FONTELAYE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

R DES HETRES
R DU CHATEAU
LA FONTELAYE
R DU BOSTAQUET
R DE L'EGLISE
R VIZZETTERIE
N

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LAMBERVILLE

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

LAMBERVILLE

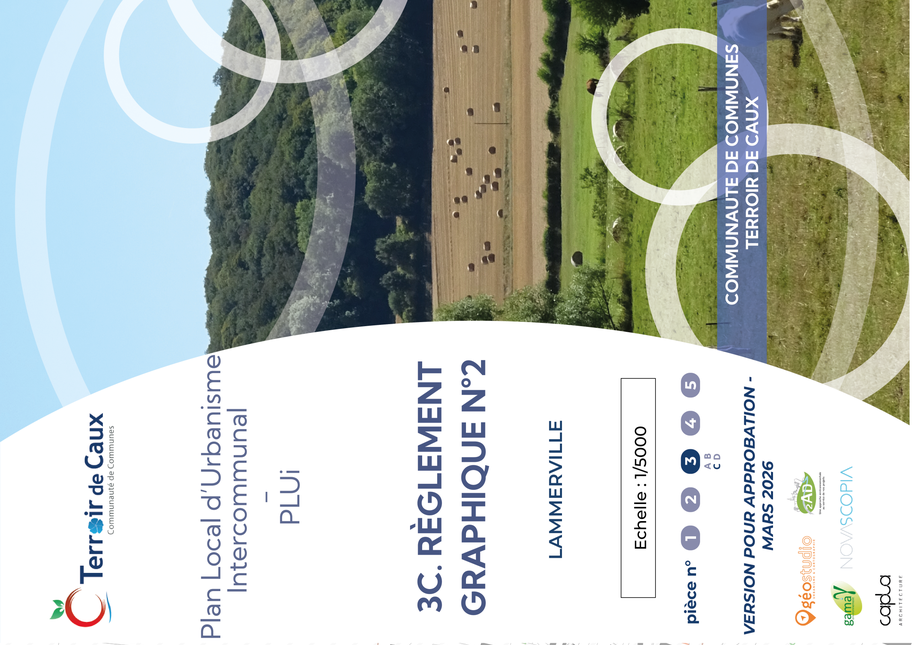
RTE DE LA MAIRIE

RTE DE SOQUENCOURT

ALL DES PLATANES

LAM-P-1 LAM-P-2 LAM-P-3 LAM-P-5 LAM-P-6 LAM-P-7 LAM-P-9 LAM-P-11 LAM-P-12 LAM-P-14 LAM-P-16 LAM-P-18 LAM-P-21 LAM-P-22 LAM-P-23 LAM-P-24 LAM-P-25 LAM-P-26 LAM-P-27 LAM-P-28 LAM-P-30 LAM-P-33 LAM-P-34 LAM-P-35 LAM-P-36 LAM-P-39 LAM-P-40 LAM-P-42 LAM-P-43 LAM-P-44 LAM-P-45 LAM-P-48 LAM-Pd1

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LAMMERVILLE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LE BOIS-ROBERT

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

LE BOIS-ROBERT
BOIS ROBERT
R.VERTE
R.DES FLEURS
FOND DE VARENNE
RUE DE LA VARENNE
LBR-P-1
LBR-P-2
LBR-P-3
LBR-P-4
LBR-P-5
LBR-P-6
UB1
UB2
N

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LE CATELIER

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

CHE DE LA POLTE
RTE DU GRAND QUENE
CHE DE LA REMISE
CHE DES GRANDS ARPENTS
R DU PALLOT
P DE LA CAVEE
RTE DE PELLEVOT
CHE DES QUATRE VENTS
RTE DE LA CHAPELLE
LE CATELIER
LCA-P-2
LCA-P-1
CHE DE LA TUILERIE
Ub1
N

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LES CENT ACRES

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LESTANVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

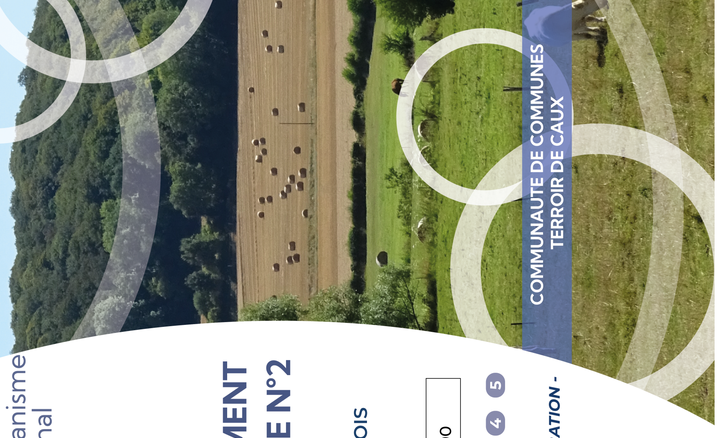
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

LESTANVILLE
RTE DE L'ORME DU BOIS
RTE DE LA POINTE
RTE DU MANOIR
N

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LINTOT-LES-BOIS

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · captia architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LONGUEIL

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R.151-34 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LUNERAY

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · AD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

MANEHOUVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

MONTREUIL-EN-CAUX

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

MONTREUIL-EN-CAUX

CHE DU GROS HETRE
RTE D'AUFFAY
CHE DU PETIT PARIS
R DE L'EGLISE
CHE DU PETIT MONASTERE
RTE DE LA POMMERAYE
CHE DU BOIS AUX CORNEILLES
RTE DE LA ROUGE MAISON
CHE DE VINVAL
CHE DU GRAND QUESNAY
CHE DU MANOIR
RTE DE L'EPINE
SEN DANIEL BIDAULT
MONP-1

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

MUCHEDENT

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capla



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

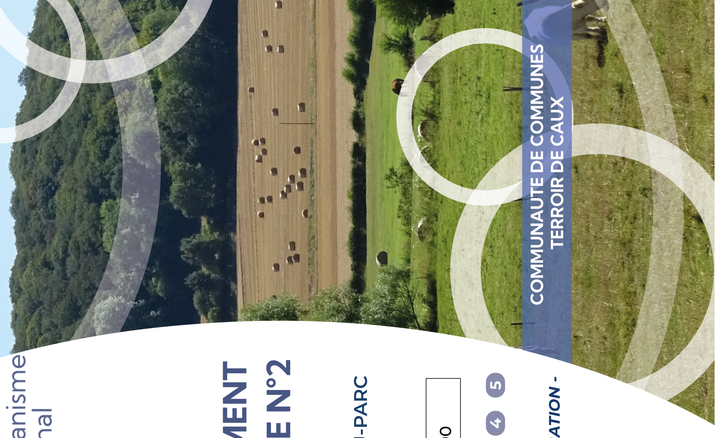
2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

NOTRE-DAME-DU-PARC

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · captea ARCHITECTURE

1. HABILLAGE

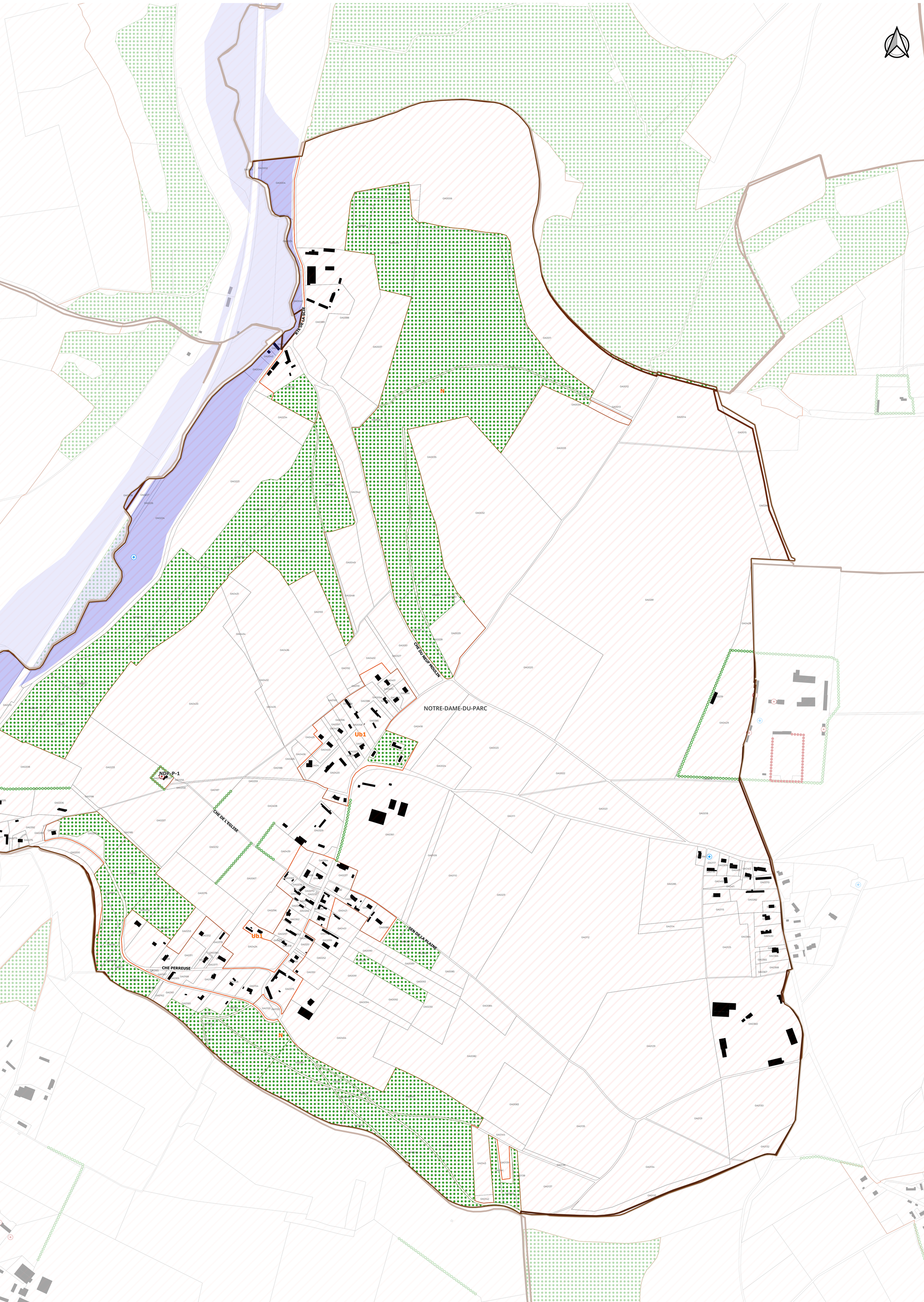
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

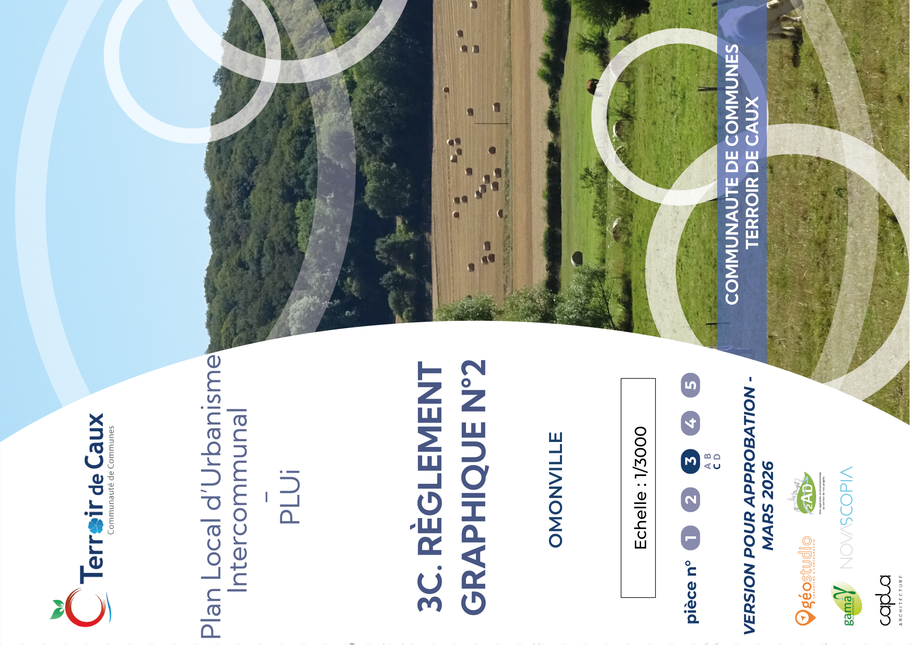
2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)





Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

OMONVILLE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

OUVILLE-LA-RIVIERE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

QUIBERVILLE-SUR-MER

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Risque d'éboulement de falaises

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

RAINFREVILLE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

RAINFREVILLE

RTE DU SOUFFLET

RUE SAINT OUEN

R. DES PARCS

SENTIER AUX LOUPS

SENTIER DU CAMP

LA CAVÉE

IMP. SAINT MARTIN

R. DES TISSERANDS

R. DU MOULIN

RAI-P-1

RAI-P-2

RAI-P-3

RAI-P-4

Ub1

N

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

ROYVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Sites pollués ou potentiellement pollués dans lesquels sont interdits les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols (R.151-31, 2° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

ROYVILLE

ROY-P-1

ROY-P-2

ROY-P-3

ROY-P-4

ROY-OAP2

Ub1

Ub2

N

CHE DU BOSQUE LA PRAIRIE

R DES FONTAINES

CHE DU CALVAIRE

R DU CHASSE MARIE

R DES FOURNIERES

RUE DU CHEMIN DE L'EGLISE

R DES FONTAINES

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAANE-SAINT-JUST

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

SAANE-SAINT-JUST

RTE DE SAINT-LAURENT

RTE DE L'ANCIENNE FORGE

CHE DU MONT-BLANC

RUE DE L'EGLISE

RUE DE LA MER

CHEMIN D'ARCQUEVENON

SSJ-P-1
SSJ-P-2
SSJ-P-3
SSJ-P-6
SSJ-P-7
SSJ-P-8
SSJ-P-9
SSJ-P-10
SSJ-P-12
SSJ-P-13
SSJ-P-14

Ah
A
N



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-CRESPIN

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Ue
N
Ub1
Ub2
Ap
STC-P-1
STC-P-2
IMP DES VERGERS
RTE DE SAINT-MICHEL
RTE DE BACQUEVILLE
RTE DU MANOIR DE CAMP
RTE DES BOUFFARDS
IMP DU MOULIN
LE BOIS DU HERON
LA RAVINE
SAINT-CRESPIN

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-DENIS-D'ACLON

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

SAINT-DENIS-D'ACLON

RTE DE LA CAVEE D'AVREMESNIL

R. DU MARE

RUE LE HOULLEBRE

Uz2

U01

U01

SDA-P-1

SDA-P-2

SDA-P-3

SDA-P-4

N

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-DENIS-SUR-SCIE

Echelle : 1/7000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · AD · gama · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

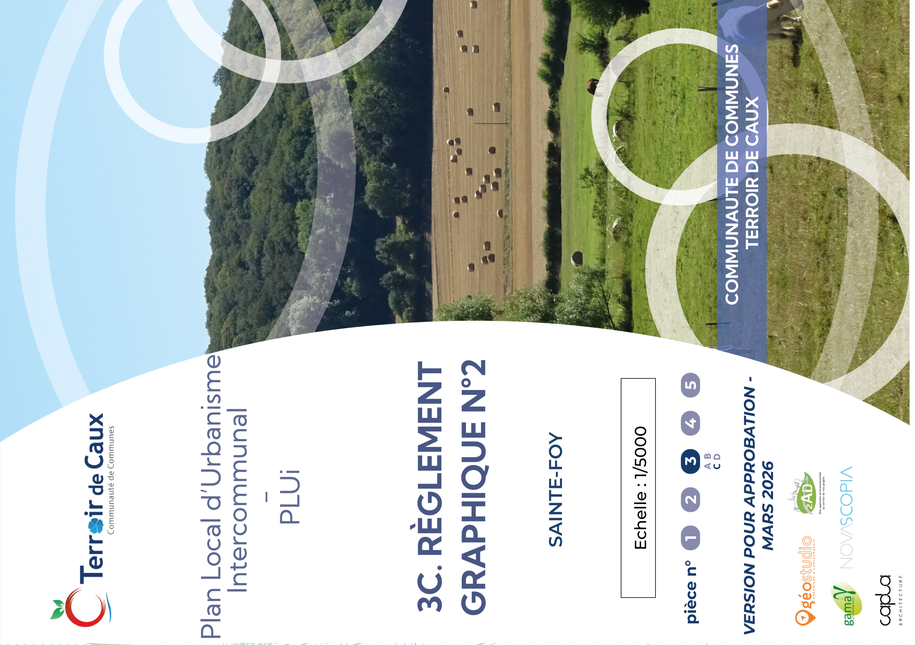
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINTE-FOY

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-GERMAIN-D'ETABLES

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-HONORE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R.151-34 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE

Echelle : 1/7000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)
- Zone faisant l'objet d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS), nécessitant, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution (R.151-31, 2° CU)

SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE

R. DU FOUR A CHAUX
R. DU CHASSE-MAREE
RTE CORDEMARE
RTE DE LA FERRIERE
RTE DU BRAY
RTE DE LA GARE
RTE DU RESERVOIR
R. DE L'ETANGOT
R. DES MAISONS ROUGES
R. DES NOYERS
SMF-P-2
SMF-P-3

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-MARDS

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capla



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-OUEN-DU-BREUIL

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

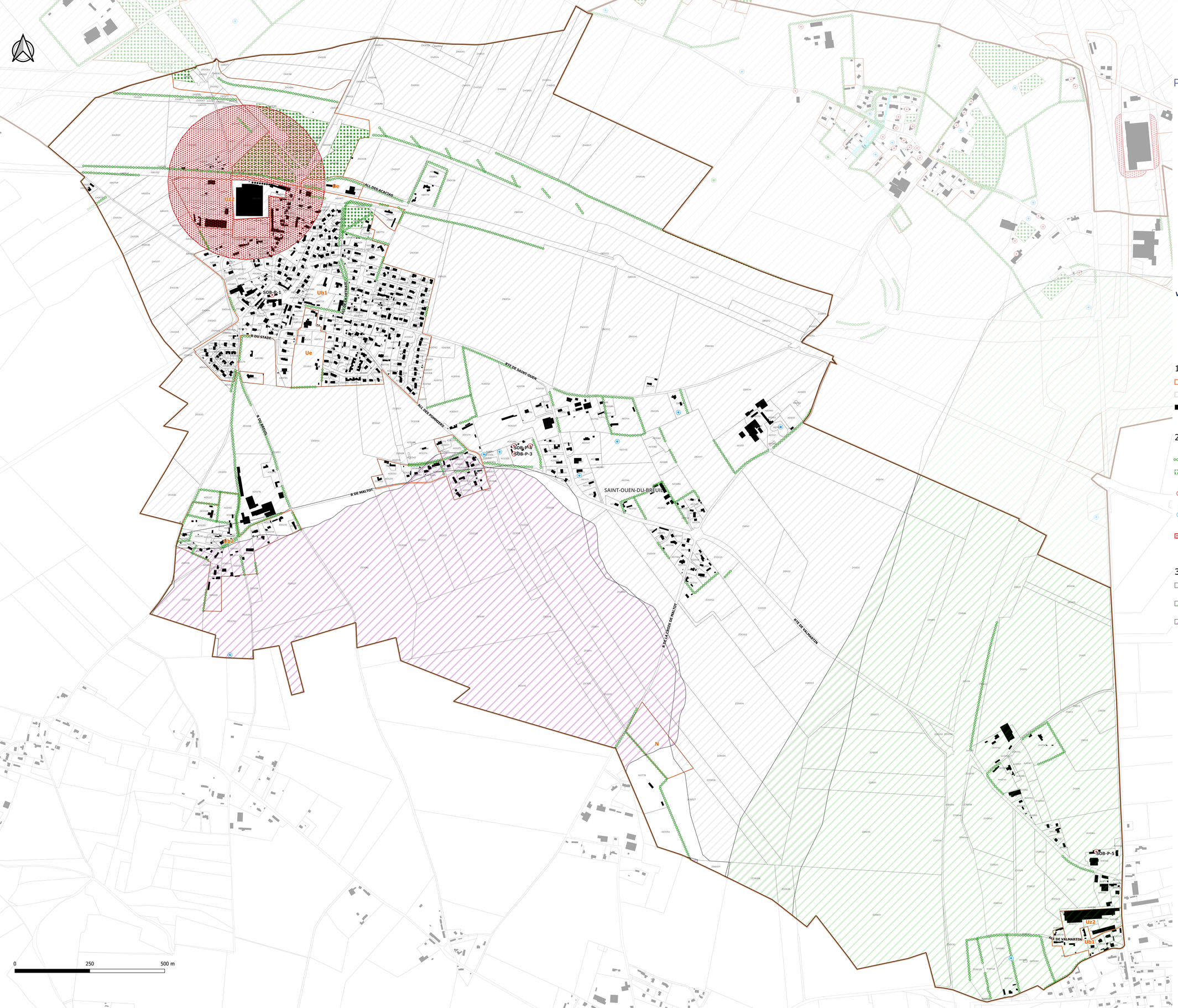
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée du Cailly, de l'Aubette et du Robec (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de l'Austreberthe-Saffimbec (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-OUEN-LE-MAUGER

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gama · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

SAINT-OUEN-LE-MAUGER
CHE DE LA CHAUMIERE
CHE DE L'ANCIENNE CHAPELLE
CHE DU BOIS DODEMARE
RTE DU BOIS SELCHEUR
CHE DES CAUQUETS
RUE DE LA CAVEE
RUE DE LA FOSSERIE
RTE DU BOIS LAMBERT
RTE DU CAREL
RUE DU CALVAIRE
SOM-P-1
Ub2
AUb1
N
0
250
500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-PIERRE-BENOUVILLE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

SAINT-PIERRE-BENOUVILLE

RTE DE BEAUNAY

R DE LA PLAINE

R DU BOUT DU MANOIR

IMP BELLE VUE

RTE DE LA VALLEE

R DU STADE

R DU CHATEAU

SPB-P-1 SPB-P-2 SPB-P-3 SPB-P-4 SPB-P-5 SPB-P-6 SPB-P-7 SPB-P-8

A Ah Ub1 Uza Uzb Ue N

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-VAAST-DU-VAL

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A
C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-VICTOR-L'ABBAYE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gamna · NOVASCOPIA · captia architecture

1. HABILLAGE

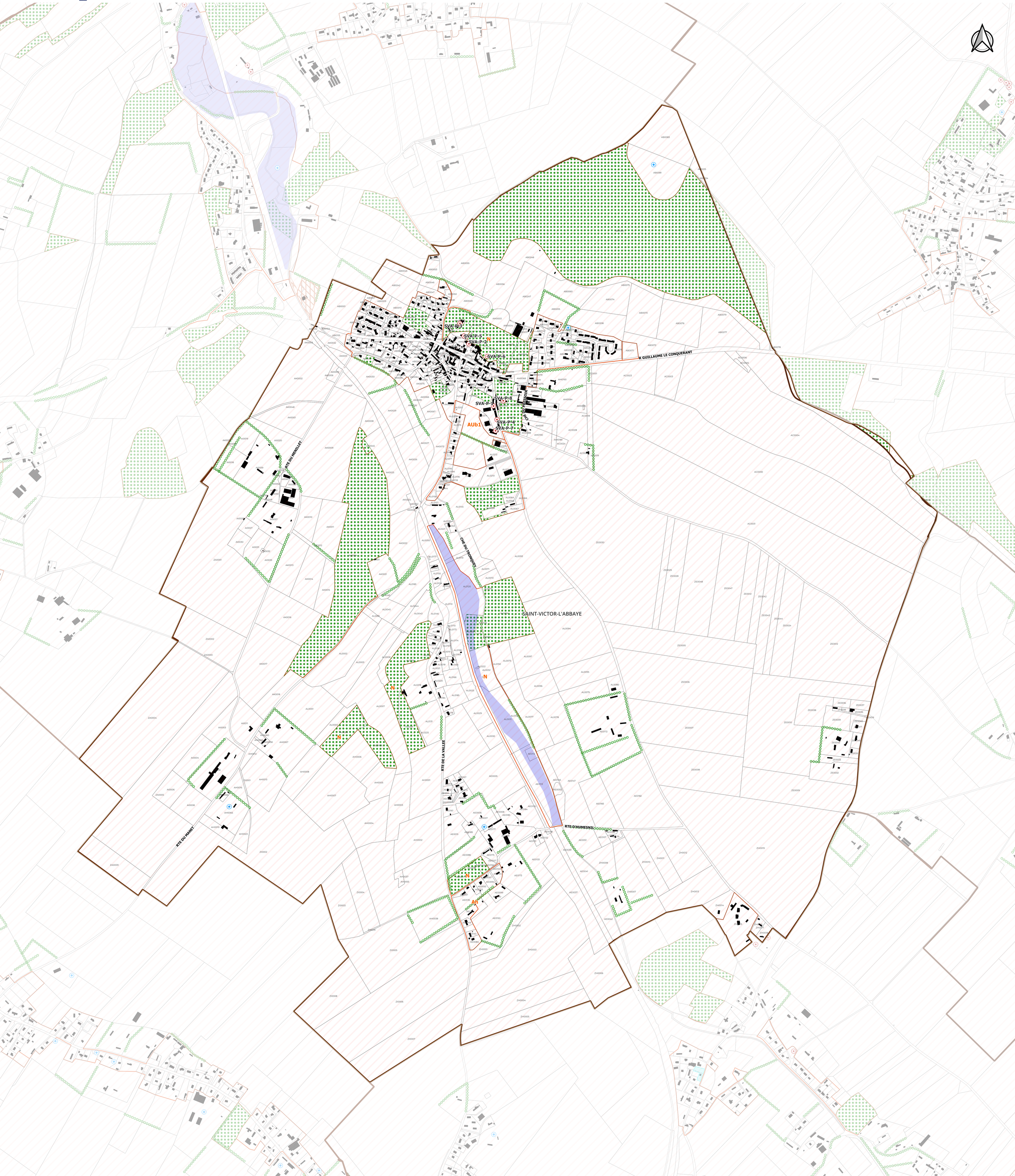
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SASSETOT-LE-MALGARDE

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

THIL-MANNEVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

THIL-MANNEVILLE

THI-P-1 THI-P-2 THI-P-3

Ub1 Up1 N Np

GRANDE RUE · R DU PUITS · R DE L'EGLISE · R DE LA FORGE · R DE LA FORBRIERE · R DU CHAMP DES OISEAUX · CHE DES HETRES · CHE DE LA GRANDE · CHE DU CLOZE · SENTE DU CALVAIRE · R DU CALVAIRE · R DU CAMP D'OMER · R DE LONGUEVALLE · PTR D'OFFRANVILLE · RTE D'IVERVILLE · RTE DE GUEURES · PAS DU GUE · R DE LA VIENNE · LES CLOS

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

TOCQUEVILLE-EN-CAUX

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

RTE DE LINNEVAL
RTE DE LA FERME DES CHAMPS
RUE LECHELLE
TEC-P-1
TEC-P-2
TEC-P-4
ESPACE VERT

0 250 500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

TORCY-LE-GRAND

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

TORCY-LE-PETIT

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

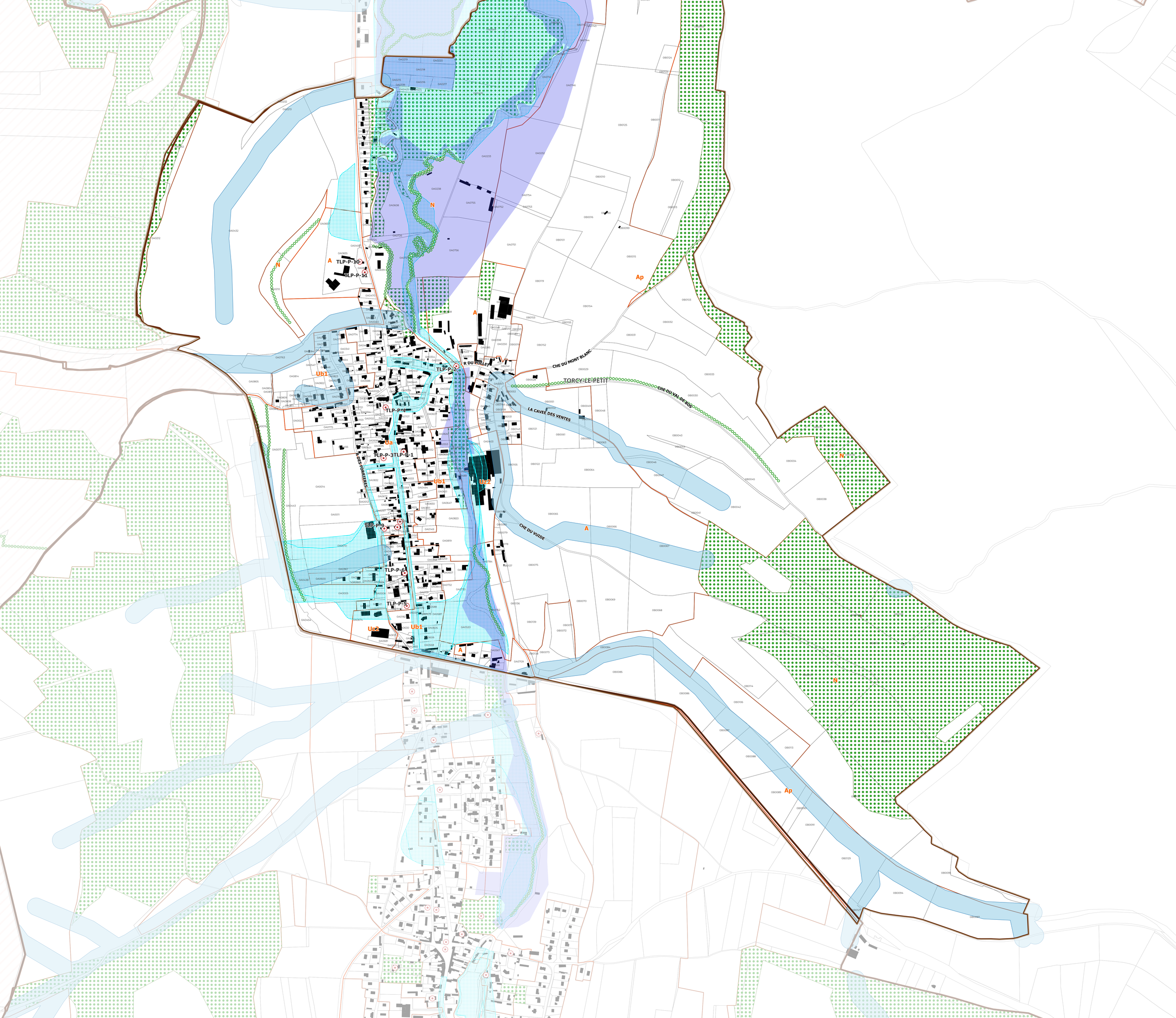
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)





COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

TOTES

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · ZAD · gama · NOVASCOPIA · capba architecture

1. HABILLAGE

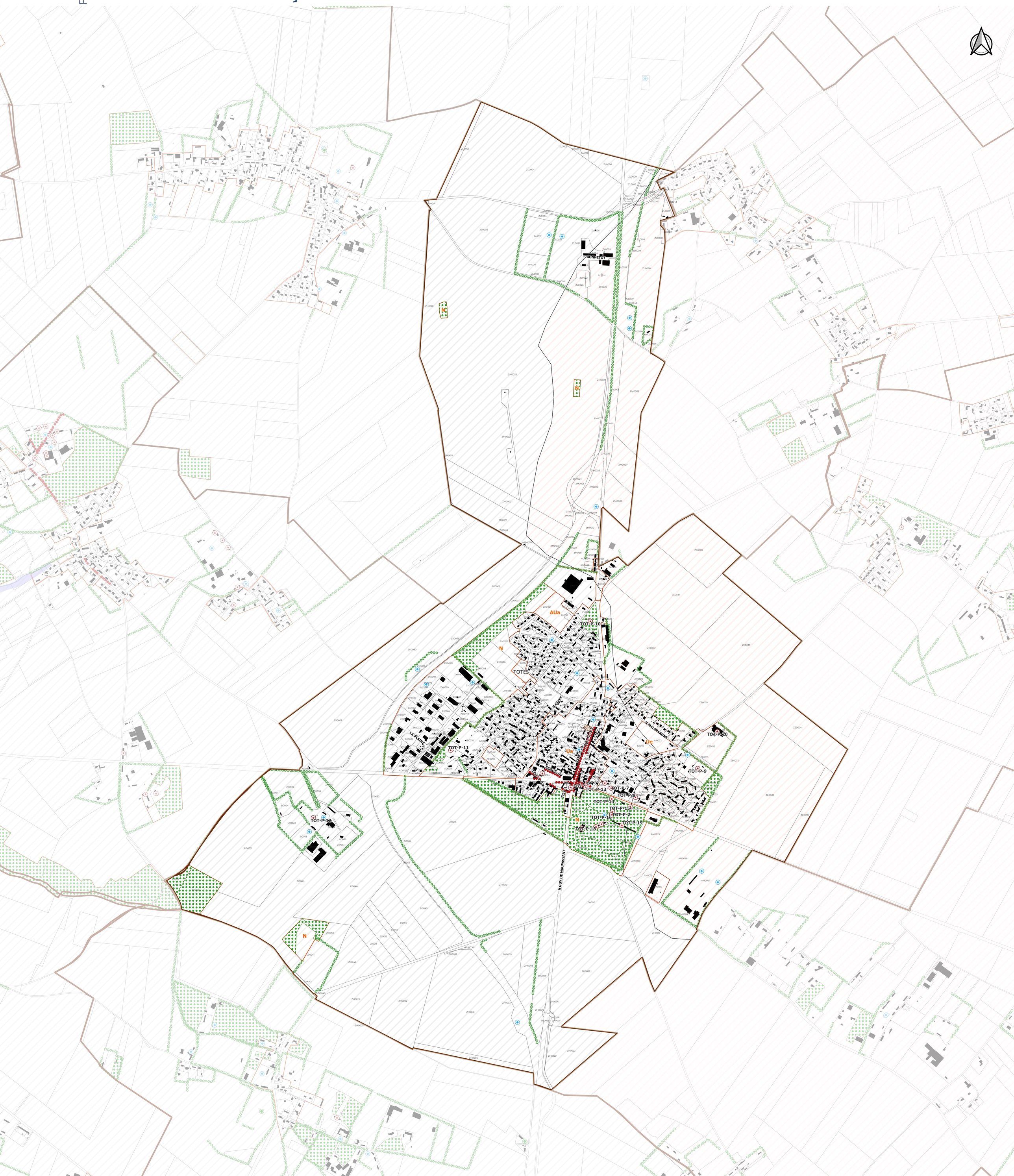
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Sites pollués ou potentiellement pollués dans lesquels sont interdits les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols (R.151-31, 2° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)





COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SAANE

Echelle : 1/8000

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

1. HABILLAGE

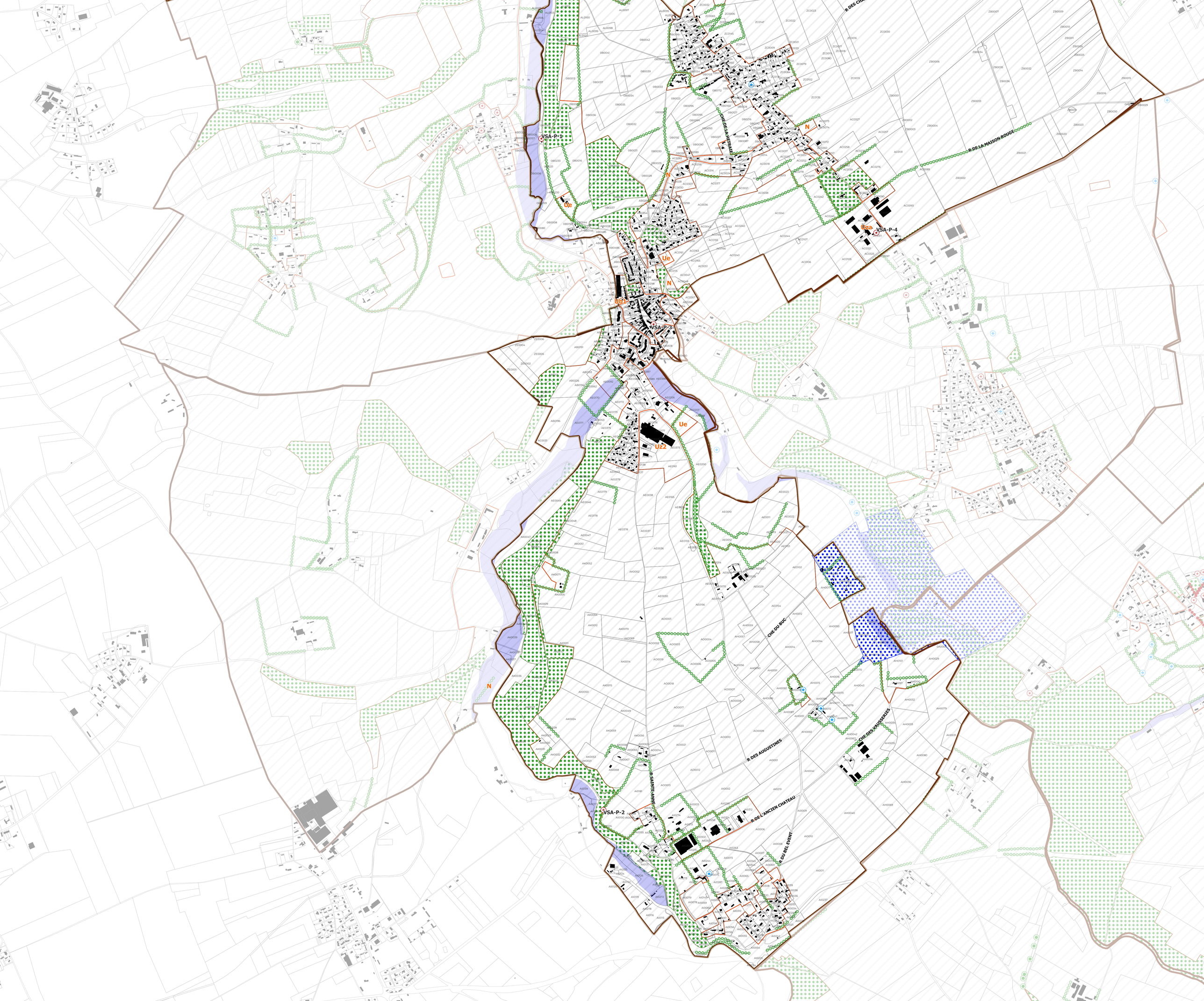
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)





Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SAANE
Bourg et Eurville

Echelle : 1/3500

pièce n° 1 2 3 4 5 A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

VSA-P-1
VSA-P-2
VSA-P-3
VSA-P-4
VAL-DE-SAANE
R DES CHAMPS
R DES STOLLES
IMP DU BEAU SOLEIL
CHE DE LA HETRAIE
IMP DE LA HETRAIE
IMP DES SABLIERES
R DE LA MAISON ROUGE
RTE DE BEAUVILLE
R DU MONT VARIN
R DES GENETS
R DES PRES
R DU VIEUX MOULIN
R DES PRES NAISSELA NATURE
CHE DU BUC
N
Ub1
Ue
Uz2
Nt2
0
250
500 m



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SAANE
Thiedeville

Echelle : 1/3500

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

VAL-DE-SAANE
R DU BOIS GIROT
R SAINT MELLON
IMP SAINT MELLON
VSA-P-5
VSA-P-1
Ub1
N

0 250 500 m



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SAANE
Varvanne

Echelle : 1/3500

pièce n° 1 2 **3** 4 5 (A B C D)

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

1. HABILLAGE

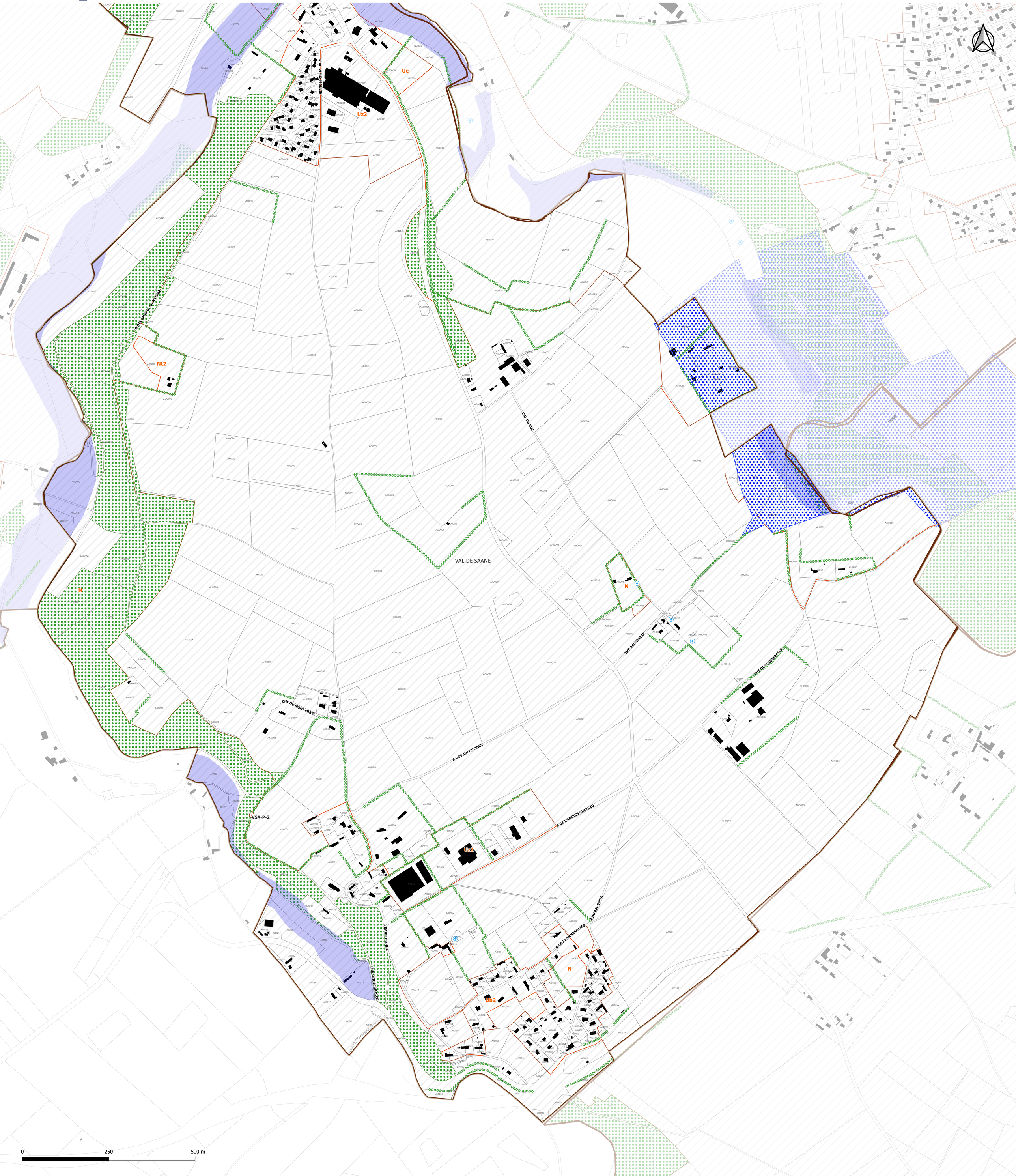
- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)



Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SCIE

Echelle : 1/11000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · AD · gama · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SCIE
Auffay

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architectes



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SCIE
Cressy

Echelle : 1/3500

pièce n° 1 2 3 A B C D 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SCIE
Sévis

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VARNEVILLE-BRETTEVILLE

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone potentiellement inondable
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPRi)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée du Cailly, de l'Aubette et du Robec (PPRi)

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VASSONVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

0 250 500 m

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VENESTANVILLE

Echelle : 1/2500

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saâne et de la Vienne (PPR)

0 250 500 m